

Conseil communal de Prilly – Interpellation relative au développement de Malley

La nouvelle est tombée. C'est officiel les CFF n'ont pas la capacité financière de réaliser leur projet à Malley (ci-après projet des CFF). Les CFF suspendent des investissements immobiliers.

Le taux de couverture de la dette ne répond actuellement plus aux prescriptions du Conseil fédéral. En clair, il n'est plus possible pour les CFF de s'endetter davantage. La baisse de fréquentation des transports publics pèse aussi sur la situation. Le retour des investissements immobiliers des CFF devra attendre une amélioration de la situation financière et économique de l'entreprise ou alors un assouplissement des règles fixées par la confédération.

COVID, bulle immobilière ou simple contraction de la croissance, peu importe. Votre serviteur qui s'est toujours inquiété que l'on fonce tête baisée dans de grosses dépenses, a déjà déposé plusieurs interpellations que personne ne voulait prendre en considération. La Municipalité avait dit en plénum « Monsieur Deillon, vous posez des questions auxquelles nous ne répondrons tout simplement pas »

La situation change, les projets prennent du retard. Il faut maintenant se préoccuper des conséquences pour Prilly. Pour une bonne gestion, il faut savoir quelles sont les répercussions financières, économiques, urbanistiques, organisationnelles que subira notre commune, comment la planification financière est impactée.

Qu'en est-il des belles promesses faites pour obtenir l'accord du Conseil Communal et de la population !

Encore une fois et en espérant obtenir des réponses concrètes, j'adresse quelques questions à la Municipalité.

Question 1 :

Dans le processus de décision de compétence communal, les arguments présentés par la Municipalité au Conseil Communal et à la population étaient-ils basés sur des engagements réels des CFF, y a-t-il des écrits ?

Dans l'affirmative, les CFF payeront-ils tout ou partie de la casse, qu'en est-il de leur participation ?

Question 2 :

La suspension du projet des CFF aura-t-elle un impacte sur la fabrique ?

- Sur l'emploi
- Sur les coûts
- Sur le financement
- Sur la participation du Canton

Question 3 :

Quel sera l'impacte financier de la suspension du projet des CFF ?

- Les futures rentrées fiscales de notre Commune
- L'encaissement des taxes, par exemple d'infrastructures
- Les frais et investissements qui seront à charge de Prilly
- Autres éléments que l'interpellateur ne soupçonne même pas

Question 4 :

Quel sera l'impacte urbanistique de la suspension du projet des CFF :

- Places de parc ?
- Fréquentation des lieux ?
- Desserte ?
- Vie économique du quartier ?

Question 5 :

La Municipalité compte-t-elle prendre des mesures nouvelles suite à la suspension du projet des CFF ?

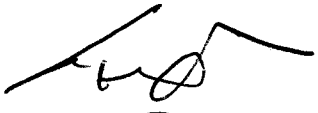
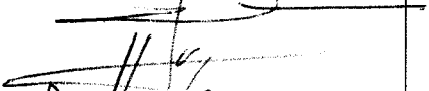
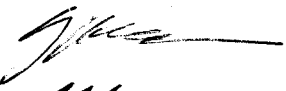
Je remercie la Municipalité de prendre en considération cette interpellation et d'y répondre avec toute la clarté que le Conseil communal et les contribuables peuvent attendre.



5 février 2021

Fabien Deillon

Et consort :

Nom	Prénom	Signature
Eickhauser	Claudio	
Deillon-Kerner	Monika	
Hubler	Olivier	
JUBERVOIS	Jean-Pierre	
OERTLI	Daniel	
Hanisch	Yanni	
FAVRE	Jean-Jacques	